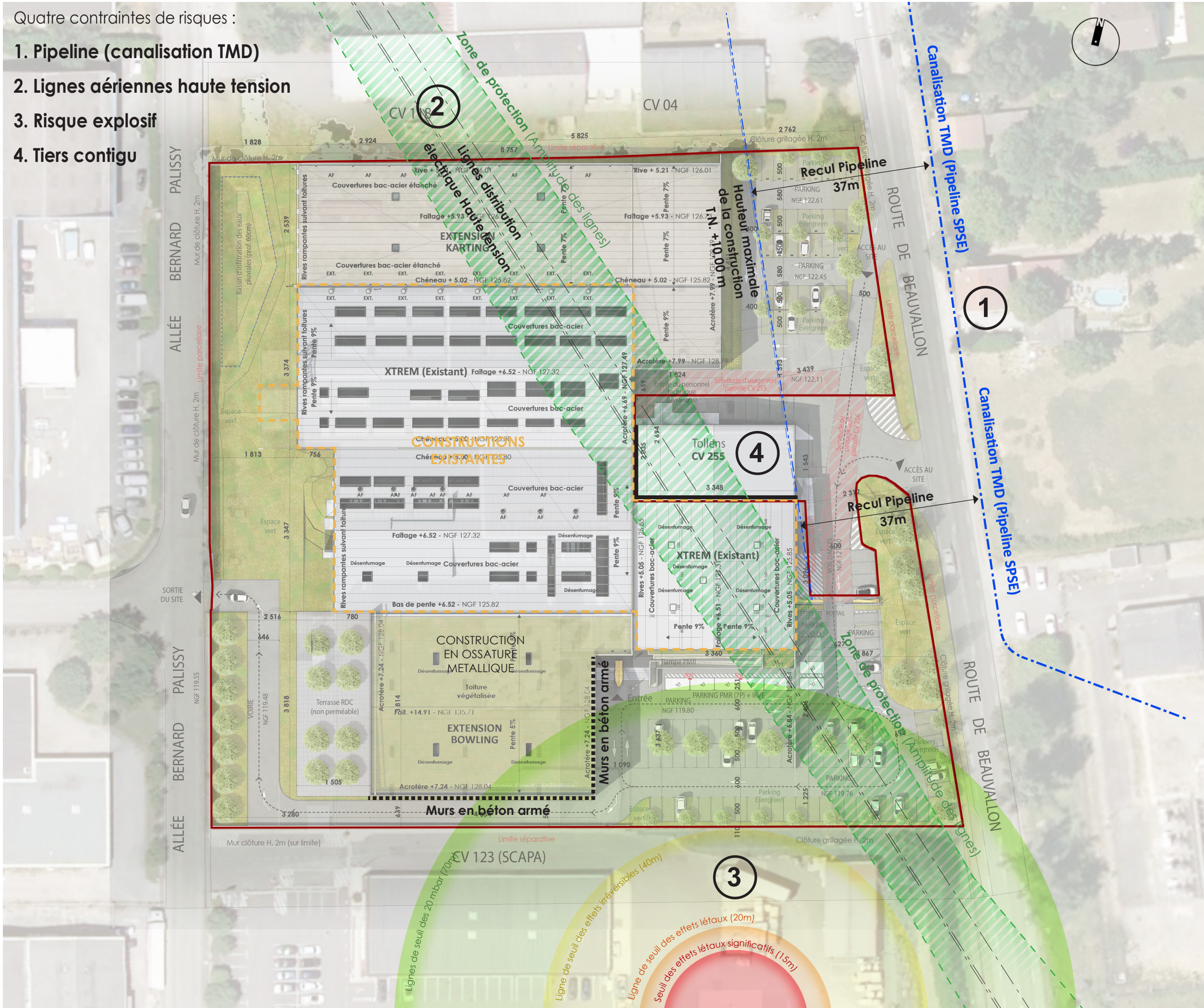


Quatre contraintes de risques :

- 1. Pipeline (canalisation TMD)
- 2. Lignes aériennes haute tension
- 3. Risque explosif
- 4. Tiers contigu



Maîtrise d'ouvrage / Demandeur :
S.A.R.L. VALENCE Xtrem
126 route de Beauvallon - 26000 Valence
tél.: 04 75 40 70 00 - contact@xtremvalence.fr

Signature / Cachet :

Représentant légal : M. Eric MILLOUR

Architecte / Auteur du projet :
AGC Architectes
7 rue Olivier de Serres
BP 21006 Châteauneuf-sur-Isère
26958 Valence Cedex 9
tél.: 04 75 48 48 48
contact@agc-architectes.fr

AGC concept Architectes
G. CHAUSSIGNAND
7 rue Olivier de Serres
BP 21006 CHATEAUNEUF SUR ISERE
26958 VALENCE CEDEX 9
tél.: 04 75 48 48 48
Représentant légal : G. CHAUSSIGNAND

Ouvrage / situation
EXTENSION D'UN COMPLEXE DE LOISIRS
126 route de Beauvallon - 26000 Valence
Unité foncière : CV 256 (18 650 m²) - Zone PLU UE
Documents graphiques annexés à la demande d'examen au cas par cas

Novembre 2025
Éch. : 1 / 750e

04b

Désignation du document :
**PLAN DE MASSE
PRISE EN COMPTE
DES RISQUES**

Mesures préventives et protectives de l'ERP

- 1. Risque Pipeline** : mesure d'implantation à 37m de l'ouvrage.
- 2. Risque des lignes électriques** : limitation de la hauteur des constructions dans la zone d'amplitude des lignes à moins de 11m du T.N.
- 3. Risque explosif** : murs en béton armé résistants à 20 mbar de déflagration et non percés d'ouvertures.
- 4. Risque propagation incendie** : mur CF 2h entre Tiers contigu et complexe.